

Arrêté 2022-PG-093
Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude
Concours d'animateur territorial - session 2019

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2019-PG-097 du 20 décembre 2019 portant inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial, session 2019,
Vu l'arrêté n° 2021-PG-086 du 2 décembre 2021 portant réinscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial, session 2019,
Considérant les demandes de prolongations d'inscription sur la liste d'aptitude de lauréats non recrutés,

ARRÊTE

Article 1^e : Est maintenue sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial, session 2019, pour une quatrième année, la lauréate dont le nom est porté dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La présente liste est valable du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 4 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 6 décembre 2022

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le : 13/12/2022
et de la publication le : 13/12/2022

Par délégation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET
Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des communes
9, rue Jean Perrin - 28600 Luisant
Tél. : 02 37 91 43 40 ▷ Courriel : contact@cdg28.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

Concours d'ANIMATEUR TERRITORIAL**- Session 2019 -****Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 1^{ER} JANVIER 2023****au 1^{ER} JANVIER 2024**

(*) Lauréats n'autorisant pas les services du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à diffuser leurs références et coordonnées auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics locaux.

| NOM - Prénom | Adresse |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Madame MATEL Aurélie | 16 Rue Jeanne d'Arc 45500 GIEN |

La présente liste est arrêtée à 01 lauréat.

